



Compte rendu de la rencontre du comité l'avenir de l'église.

Le 21 février dernier, le comité l'avenir de l'église s'est réuni pour entamer le processus de réflexion quant à l'avenir de l'église. Le comité est constitué de citoyens bénévoles, de membres du Conseil et d'employés municipaux. Lors de cette première rencontre, nous avons reçu deux agents de développement culturel de la MRC de Portneuf afin de nous informer davantage sur les différentes étapes du processus de réflexion. La fabrique éprouve des difficultés quant à l'entretien et au chauffage de l'église de Saint-Alban, son avenir et sa conservation sont donc menacés. Il est de notre devoir d'étudier toutes les possibilités afin de préserver ce bâtiment patrimonial.

À première vue, la réflexion peut sembler simple, mais dans les faits, elle est plutôt complexe.

Pour en arriver à une conclusion, nous devons analyser divers aspects. Notamment, les risques et les bénéfices. Nous devons évaluer le présent, tout en envisageant l'avenir. Nous devons évaluer nos infrastructures et analyser nos besoins. Est-ce que nos infrastructures actuelles répondent actuellement à la demande et qu'en sera-t-il dans quelques années? Serons-nous confrontés à procéder à la construction d'un nouveau bâtiment? Disposons-nous d'un endroit pour procéder à l'instauration d'un nouvel immeuble et à quel coût ?

D'un autre côté, devrions-nous procéder à la démolition de l'église ? À quel coût? Si les coûts de démolition étaient estimés à 500 000 \$, serions-nous toujours en faveur d'envisager une démolition ? Qu'advierait-il de l'église si la Municipalité décidait de ne pas l'acquérir ? Continuera-t-elle de se dégrader?

Bien que l'audit de l'église démontre des investissements à long terme de 1,5 million pour sa mise à niveau, la rencontre avec la MRC nous a permis de connaître les différents programmes de subventions admissibles aux projets de réhabilitation d'églises. Ces programmes permettent d'obtenir des subventions allant jusqu'à 75 % des coûts du projet. Selon leur provenance, ils peuvent également être jumelés avec d'autres programmes de subventions. Notamment, les programmes relatifs à l'entretien des bâtiments patrimoniaux. Il est à noter qu'aucune subvention n'est admissible pour la démolition d'un immeuble.

Vous trouverez à la page suivante un sondage à compléter. Afin de vous aider dans votre réflexion, nous vous invitons à la journée portes ouvertes de l'église qui se déroulera le 14 avril 2024 de 10 h à 15 h. Nous vous recommandons de compléter ce sondage à la suite de votre visite et de nous le transmettre au plus tard le 30 avril 2024.

L'analyse des résultats se fera dans les deux premières semaines du mois de mai en vue de la consultation publique qui se tiendra le 29 mai 2024 à 19 h 00 à l'église.

Petits et grands, venez en grand nombre!